



20 RAPPORT D'ACTIVITÉ 23



262, rue Barthélemy Thimonnier - 69530 Brignais

04 72 31 90 80

smagga@smagga.com

smagga.fr

Directeur de la publication : Serge Bérard

Conception réalisation : Service communication SMAGGA - avril 2024

Photos : SMAGGA sauf mention. Couverture : Fête de l'eau à Thurins - Xavier Metral ©

Illustration : carte, Kalibblue ©

Sommaire

Les élus / page 4

Rôle du SMAGGA et équipe / page 5

Le territoire / pages 6/7

3 questions à Serge Bérard / pages 8/9

Entretien et restauration / pages 10/11

Protection contre les inondations / pages 12/13

Préservation de la ressource / pages 14/15

Information et éducation / pages 16/17

Finances et budget / pages 18/21

Rétrospective et annexes / pages 22/23

La fête de l'eau qui s'est déroulée le vendredi 9 juin en plein air au pied du barrage de Thurins a regroupé près de 500 personnes.
Photo : Xavier Métral ©



Les délégués titulaires et suppléants du mandat 2020/2026

Collège compétences hors GEMAPI*

Beauvallon
Gérard FAURAT
Françoise TRIBOLLET

Brignais
Christine MARCILLIERE
Béatrice VERDIER

Brindas
Guillaume GIRAUD
Anne CHANTRAINE

Chabanière
Michèle QUIRIEL
Lionel RATTON

Chaponost
Damien COMBET
Alexandre MARTIN

Charly
Marie-Laure RUE
Emilie FREYSSINET-LOPES

Chaussan
Pascal FURNION (6^{ème} Vice-Président)
Pascal LANGLET

Givors
Cyril MATHEY
Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Grigny
Xavier ODO (3^{ème} Vice-Président)
Aurélie FRONTERA

Messimy
Catherine Di FOLCO
Marie-Agnès BERGER

Millery
Philippe GAUFRETEAU
Gaëlle LAZE

Montagny
Jean-Louis GERGAUD (5^{ème} Vice-Président)
Marie-Christine LASSALLE

Mornant
Arnaud BREJOT
Jean-Marc MACHON

Orliénas
Guillaume FREMIOT
François GUIZE

Rontalon
Hervé STANIS
Laurence BRAUD

S'-Genis-Laval
Frédéric RAGON
Céline MARROLEAU

S'-Laurent-d'Agny
Denis MONOD
Vincent PASQUIER

Soucieu-en-Jarrest
Anne-Sophie DEVAUX
Laurence CHIRAT

Taluyers
Charles JULLIAN (1^{er} Vice-Président)
Laurent NAULIN

Thurins
Marion AMBIS
Romain BOICHON

Vourles
Ernest FRANCO
Fabien DUMAS

Yzeron
Agnès NELIAS
Fabien CAFFIER

Communauté de communes
des Monts du Lyonnais
Jean-Luc GUYOT
Pierre DUSSURGEY

NOUS CONNAITRE

Collège GEMAPI*

Communauté de communes
des Monts du Lyonnais
Jean-Luc GUYOT
Pierre DUSSURGEY

Communauté de communes
du Pays Mornantais
Charles JULLIAN (1^{er} Vice-Président)
Arnaud SAVOIE

Christian FROMONT (4^{ème} Vice-Président)
Bernard CHATAIN
Hélène DESTANDAU
Caroline DOMPNIER DU CASTEL

Communauté de communes
de la Vallée du Garon
Serge BERARD (Président)
Jean-François PERRAUD
Françoise GAUQUELIN
Pierre FREYSSINET
Ernest FRANCO
Corinne JEANJEAN

Communauté de communes
des Vallons du Lyonnais
Bernard SERVANIIN (2^{ème} Vice-Président)
Jean-Marc PALAIS
Anne CHANTRAINE
Olivier AIGLON

Métropole de Lyon
Anne GROSPERRIN
Jérôme BUB
Jean-Charles KOHLHAAS
Laurence FRETZY

notre rôle

Le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) est en charge de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Garon.

Le SMAGGA exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) sur le périmètre géographique du bassin versant du Garon pour 4 communautés de communes (Monts du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallée du Garon, Vallons du Lyonnais) et pour la Métropole de Lyon. Il assure également des missions complémentaires dites hors GEMAPI (lire page 19).

Pour la mise en œuvre de ces compétences, le SMAGGA est la structure porteuse de démarches contractuelles - comme ce fut le cas pour les premier et second contrats de rivière du Garon - qui définissent et appliquent des programmes d'actions pluriannuels. Les 4 principales démarches portées actuellement par le SMAGGA sont celles présentées ci-dessous.

Un contrat de bassin pour la période 2022/2024 a été signé avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les acteurs de l'eau du bassin versant du Garon en décembre 2022. Celui-ci engage les parties sur la mise en œuvre et le financement d'actions de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) a débuté en 2020 et s'achèvera en 2026. Il comprend des actions de sensibilisation au risque, de réduction de la vulnérabilité, d'entretien de la végétation ainsi que la gestion des aménagements de protection locale contre les crues. La réalisation d'aménagements et d'ouvrages de protection destinés à réduire le risque d'inondation fait également partie des actions prévues par ce programme qui est financé par l'Etat.

Un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) est actuellement en phase de validation. Programmé sur la durée 2024/2029, cet outil piloté par le SMAGGA, à la demande de la Préfecture du Rhône, a pour objectifs de rétablir les déséquilibres quantitatifs d'eau dans les rivières et dans la nappe, d'anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource, d'inciter à réduire la consommation d'eau, d'instaurer un dialogue entre les différents usagers et les acteurs de l'eau, de définir des orientations pour le territoire du bassin versant du Garon.

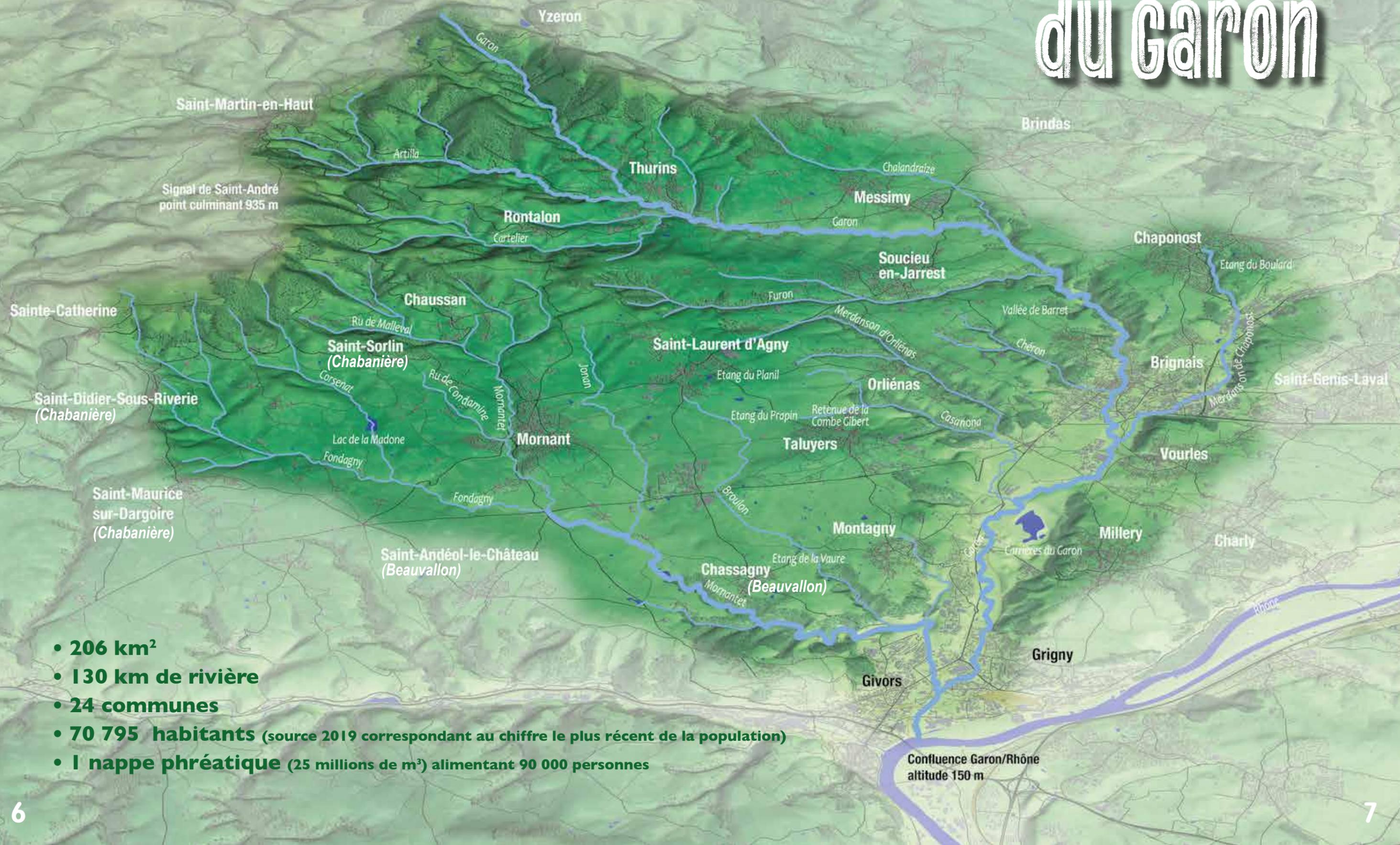
Tous les 6 ans, le SMAGGA établit **un plan de gestion** pour l'entretien des 260 km de berges du Garon et de ses affluents (abattages, fauches, plantations, restauration des érosions par l'utilisation de végétaux...). Le prochain plan de gestion couvrira la période 2024/2029. ■■■

equipe

- **Serge BERARD** - Président ; **Charles JULLIAN** - 1^{er} Vice-Président / **Coralie EXTRAT** - Directrice
- **Bernard SERVANIIN** - 2^{ème} Vice-Président / **Christelle MARVEAUX** - Responsable administrative, finances et ressources humaines
- **Xavier ODO** - 3^{ème} Vice-Président / **Grégoire NAUDET** - Chargé de projet de protection contre les inondations
Alexa VERJAT - Chargée de mission inondations et aménagement
- **Christian FROMONT** - 4^{ème} Vice-Président / **Vincent LEFEBVRE** - Technicien de rivière
- **Jean-Louis GERGAUD** - 5^{ème} Vice-Président / **Sébastien LAURENT** - Chargé de communication
- **Pascal FURNION** - 6^{ème} Vice-Président / **Frédéric AUGIER** - Chargé de mission ressource en eau
- **Dominique ANOVAZZI** - Assistante administrative et comptable

* Depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi a instauré la compétence sur la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). La GEMAPI est exercée par les communautés de communes et la Métropole de Lyon. Cette compétence étant déjà exercée par le SMAGGA avant la promulgation de la loi, les communautés de communes et la Métropole de Lyon se sont substituées aux communes au sein du SMAGGA pour piloter l'exercice de cette compétence.

Le bassin versant du Garon



- **206 km²**
- **130 km de rivière**
- **24 communes**
- **70 795 habitants** (source 2019 correspondant au chiffre le plus récent de la population)
- **1 nappe phréatique** (25 millions de m³) alimentant 90 000 personnes



3 QUESTIONS À SERGE BÉRARD

Photo : Xavier Métral ©

Cette année encore, les débits des rivières ont été fortement réduits par la sécheresse et la canicule. A-t-on des moyens pour lutter contre les effets du changement climatique ?

Serge Bérard : Effectivement, depuis maintenant plusieurs années consécutives, si l'on met de côté l'année 2021 qui a été exceptionnellement pluvieuse, notre territoire est marqué par un déficit pluviométrique constant. Il pleut moins, c'est une réalité avec un relevé annuel comptabilisant 650 mm contre 800 mm en moyenne. Ceci a des conséquences directes pour le débit de nos cours d'eau. Sur la partie aval du territoire, le Garon et le Mornantet ont toujours été sujets à de forts

étiages, l'eau de surface s'infiltrant directement dans la nappe à hauteur du seuil des Mouilles à Grigny/Montagny. Ce qui est nouveau, c'est de constater l'absence d'eau plus à l'amont sur certains affluents du Garon, je pense par exemple au Furon où en périodes estivales et automnales

l'eau peut-être totalement absente. Sur le Garon, les apparences peuvent être trompeuses sur ces mêmes périodes. L'eau coule effectivement mais le débit de la rivière est préservé de façon artificielle par l'ouverture de la vanne de fond du barrage de Thurins - c'est une obligation pour ce type d'ouvrage entravant le fonctionnement naturel de la rivière - et par le rejet des eaux traitées et dépolluées de la station d'épuration de Messimy au milieu naturel.

Voilà pour le constat. On ne reviendra pas en arrière sur les effets du changement climatique. En revanche, à l'échelle de notre territoire il est possible d'améliorer la situation, cela passe par de l'adaptation.

« Améliorer la situation passe par de l'adaptation »

Comment le SMAGGA peut-il à son échelle très locale avoir un poids sur les effets du changement climatique ?

Serge Bérard : Si l'on souhaite préserver les milieux aquatiques, et par effet domino notre cadre de vie, il nous faut trouver des solutions pour garder l'eau dans les sols pour alimenter nos rivières. Je crois beaucoup aux outils portés par le SMAGGA à la demande de la Préfecture du Rhône comme le PGRE et le PTGE (lire pages 5 et 14). Cet outil permet de coordonner les actions des gestionnaires de l'eau (structures publiques en charge de l'assainissement, de l'eau potable, des rivières) pour préserver la ressource en eau. Il favorise également le dialogue avec et entre les utilisateurs de l'eau (particuliers, industriels, agriculteurs, défenseurs de la biodiversité) pour que chacun puisse bénéficier de la ressource sans pénaliser l'utilisation des autres.

Il existe sur le territoire de nombreuses retenues qui stockent de l'eau au détriment de la rivière. Certaines sont équipées de digues non réglementaires car non sécurisées en cas de rupture, la plupart n'ont pas de débit réservé alors qu'elles devraient en être équipées, d'autres encore n'ont plus vraiment d'usages. La mise en conformité de ces ouvrages représente une belle opportunité d'améliorer le débit de nos rivières.

Par ailleurs, le SMAGGA met en place des aménagements en rivière pour réduire la largeur des écoulements en période de faibles débits. Il s'agit d'assurer un fil d'eau continu et oxygéné sur des linéaires de rivière au dénivelé très faible permettant ainsi de fournir des conditions adaptées au développement de la vie aquatique en période de basses eaux. Plusieurs tranches de ce type de travaux ont été réalisées sur le Garon à Brignais et Vourles.

Vous avez évoqué les rivières. Qu'en est-il de la nappe du Garon ?

Serge Bérard : Les arrêtés sécheresse pris par la Préfecture du Rhône se sont enchaînés ces dernières années. Pour une seule et même année, le niveau d'alerte a parfois été élevé jusqu'à 3 fois consécutives. Ces arrêtés ont principalement concernés les rivières. La nappe et les rivières sont étroitement liées car le Garon participe à l'alimentation de la nappe à hauteur de 50 %, l'autre moitié provenant de la pluie. La nappe du Garon peine à se recharger depuis 2003, année de la première forte canicule contemporaine ayant frappé notre pays et notre territoire. Depuis cette année charnière, elle n'a jamais atteint ces niveaux d'opulence d'antan. Suite à cette situation, les volumes prélevés dans la nappe ont été encadrés par le Préfet via le Plan de Gestion de la Ressource en Eau, un outil piloté par le SMAGGA. En complément, les syndicats de distribution d'eau ont réduit volontairement leurs prélèvements depuis 2017.

Grâce à ces efforts la nappe n'a pas franchi le niveau d'alerte depuis décembre 2019, et ce malgré plusieurs années très sèches. Elle reste néanmoins fragile car elle n'a pas quitté le seuil de vigilance depuis cette date, et le changement climatique nous impose la prudence. Une étude est actuellement en cours pour prendre en compte ce paramètre et établir des scénarios à l'échelle d'une trentaine d'années. Elle permettra également d'actualiser les volumes disponibles et les seuils d'alertes, des outils d'aide à la décision nécessaires pour nous projeter dans l'avenir. ///

« Trouver des solutions pour garder l'eau dans les sols et alimenter nos rivières »

« Intégrer le facteur du changement climatique dans les études sur la nappe »



entretien et restauration

Des travaux de reprise de berge se sont déroulés à Mornant en octobre sur la rive gauche du Mornantet en aval du camping. Une haie de lauriers et des bosquets de bambous avaient pris possession de la rive, appauvrissant le milieu et fragilisant la stabilité de la berge. L'alignement d'arbustes à feuillage et les graminées ligneuses ont été abattus, la berge retalutée et recouverte de fibres coco, afin de la stabiliser le temps que les nouvelles plantations d'essences locales adaptées à la rivière prennent racines. Hormis le terrassement, ces travaux ont été réalisés par la Brigade Nature qui aura également passé beaucoup de temps à évacuer - avec l'aide de la commune - les nombreux déchets présents sur le site.

Compte tenu de la situation hydrologique et de la faiblesse des débits des cours d'eau lors de l'été, la Préfecture du Rhône a décidé par arrêtés des 12 avril, 4 août et 6 septembre de placer l'ensemble des eaux superficielles du bassin versant du Garon en situations de vigilance, puis d'alerte sécheresse et enfin d'alerte sécheresse renforcée.

La fédération de pêche du Rhône a rendu son étude portant sur le suivi piscicole sur le bassin versant du Garon. Les conditions météorologiques extrêmes de 2022 (faible pluviométrie) et 2023 (fortes chaleurs) ont eu des conséquences sur la vie piscicole qui est en forte régression quantitative et qualitative à des niveaux jamais atteints jusqu'ici. Nos rivières manquent d'eau. A défaut de faire pleuvoir, le SMAGGA espère, avec la mise en place d'un PTGE en 2024 (lire page 14) et d'un SAGE (lire page 15) en 2025, garantir un meilleur maintien de l'eau dans les sols et les milieux aquatiques.

La Brigade Nature est intervenue sur un linéaire d'environ 10 kilomètres pour de l'abattage d'arbres, de

la coupe de branches basses pour limiter la formation d'embâcles sur la partie amont du Fondagny (confluence avec le Corsenat), l'Artilla sur sa quasi totalité, le Broulon jusqu'à sa partie boisée en aval, la partie aval du Furon, le Mornantet au niveau de la commune de Mornant. Une cache à poissons a été aménagée sur le Garon. 7 peignes ont été réalisés sur le Garon, le Mornantet et l'Artilla pour restaurer des berges érodées.

6 passages de fauches ont été effectués par la Brigade Nature sur les secteurs à enjeu hydraulique (Thurins, Brignais, Givors, Grigny) en ciblant essentiellement la Renouée du Japon et en laissant au maximum la strate herbacée se développer pour qu'elle puisse survivre à la sécheresse.

Le technicien de rivière a rencontré 46 riverains pour des discussions concernant les berges et l'entretien de la ripisylve.

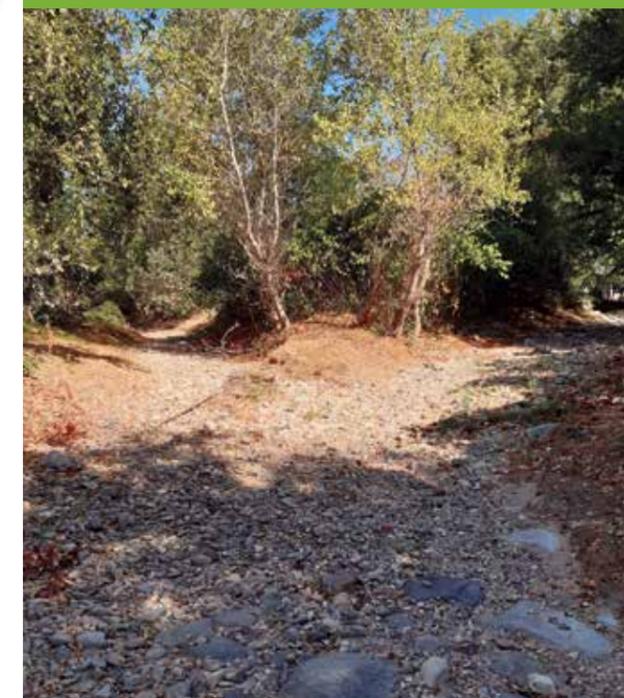
250 arbres et arbustes ont été plantés sur les secteurs du Mornantet, du Garon à l'aval de Brignais et du Merdanson de Chaponost.

Enfin, une enquête publique portant sur le plan de gestion 2024/2029 des berges du bassin versant du Garon a permis de recueillir, en fin d'année auprès de la commissaire enquêtrice, les doléances de la population. III

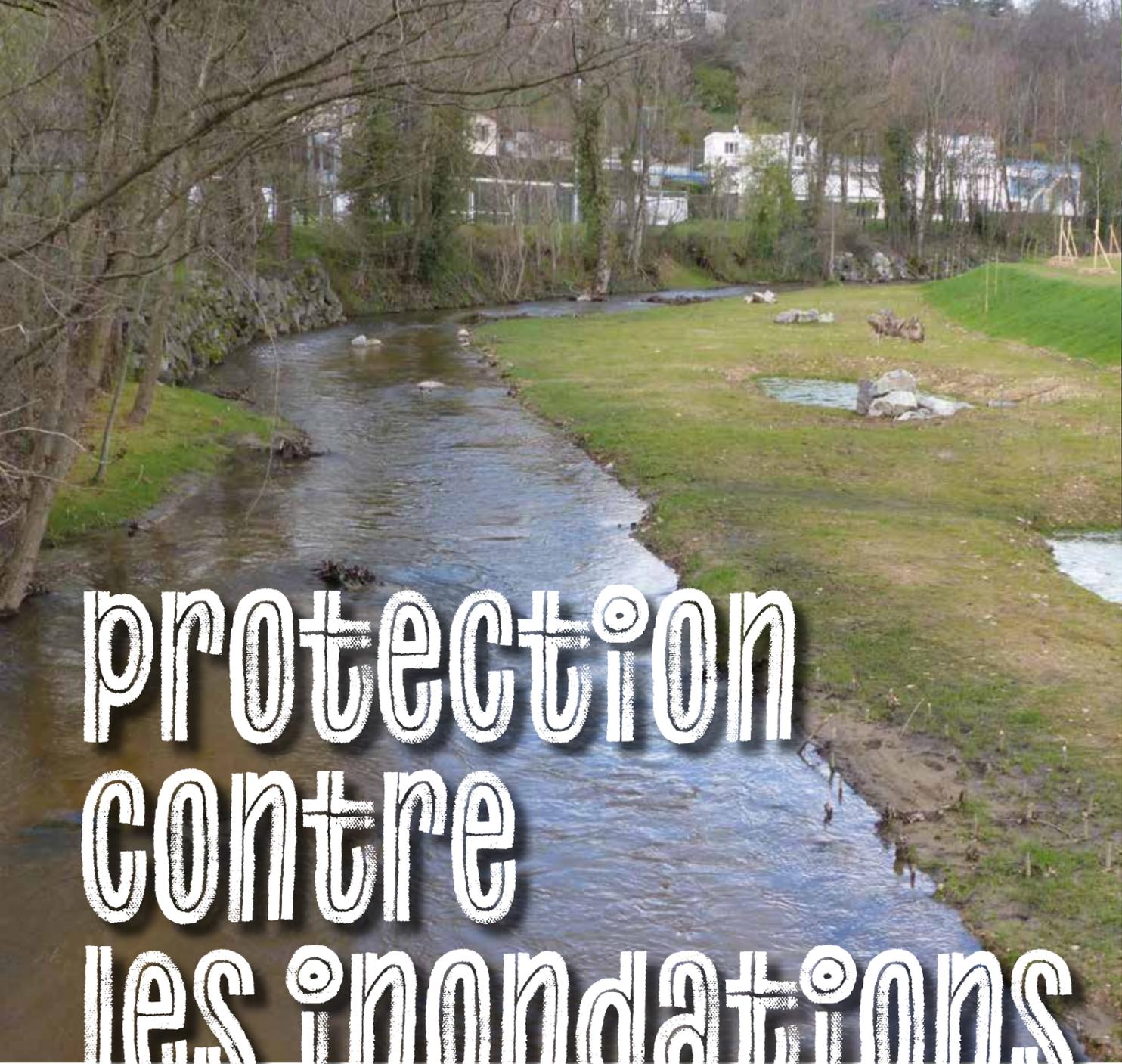
De gauche à droite : Intervention du chef d'équipe de la Brigade Nature pour l'abattage d'un arbre mort sur le Mornantet à Chassagny/Beauvallon risquant de provoquer un embâcle en cas de chute.

Reprise d'une berge - terrassement, plantations - sur le Mornantet à l'aval du camping de Mornant.

Les fortes chaleurs de l'année 2023 ont provoqué une forte régression de la vie piscicole à des niveaux jamais atteints jusqu'ici.



Très faible pluviométrie et chaleur caniculaire, un cocktail mortel pour la vie piscicole. Confluence entre le Mornantet et le Garon à Givors, secteur déjà soumis à de forts étiages en périodes dites « normales ».



protection contre les inondations

A Brignais, les travaux de renaturation du lit du Garon et de protection contre les crues se sont achevés à hauteur des terrains de sport du complexe Pierre Minssieux. La berge en rive gauche, initialement verticale et enrochée, a été terrassée en pente douce, avec l'ajout d'un replat à son pied. Outre sa plus-value paysagère, son rôle consiste à améliorer les capacités hydrauliques de la rivière en cas de crues moyennes, tout en diversifiant les milieux naturels.

Pour dynamiser l'écoulement des eaux et recréer des habitats pour l'ensemble de la faune aquatique, des souches d'arbres et des roches ont été placées dans le lit de la rivière. Le lit d'étiage a également été resserré afin d'augmenter les hauteurs d'eau en périodes sèches.

Des végétaux adaptés au cours d'eau - hélrophytes, saules... - ont été plantés en rive gauche pour offrir de la fraîcheur au milieu aquatique.

Pour améliorer la biodiversité, deux mares ont été implantées sur la partie basse de l'aménagement. Elles apporteront un habitat complémentaire aux insectes et aux batraciens. Une attention toute



La dernière tranche de travaux de protections contre les crues locales du Garon à hauteur du complexe sportif Pierre Minssieux s'est achevée avec une restauration écologique et hydraulique du lit du Garon (photo à gauche) et la pose d'une passerelle plus longue enjambant la rivière (photo ci-dessus). En vignette, l'état de la berge avant les travaux.

particulière a été accordée à la lutte contre la flore invasive. Pour éradiquer la Renouée du Japon présente sur place, la terre végétale a été tamisée à l'aide d'un trommel pour séparer la terre des cailloux et des racines. Ces dernières ont ensuite été évacuées en décharge spécialisée. Quant à l'ancienne passerelle, elle a été remplacée par un équipement neuf aux dimensions plus généreuses.

A Grigny et Montagny, sur la rive droite du Garon deux digues ont été consolidées. L'inspection approfondie de ces ouvrages a fait ressortir des risques de rupture et de glissement en cas de crue. Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, il a été décidé de supprimer les anciennes digues, constituées, sur une centaine de mètres chacune, d'enrochements recouverts de terre. Elles ont été reconstruites avec de l'argile et des limons, matériaux cohésifs, imperméables et peu sujets à l'érosion. Ces travaux n'ont pas modifié le niveau de protection actuel, la hauteur des digues est restée identique, seule leur largeur a été augmentée pour assurer une meilleure stabilité.

Des travaux de réfection d'un mur se sont déroulés à Brignais sur la rive gauche du Garon en amont de la passerelle du parking des Chapeliers. Ceux-ci ont constitué à conforter et étanchéifier le soubassement d'un mur en pisé sur une centaine de mètres.

L'évolution de la réglementation concernant les systèmes d'endiguement (protection dites locales construites entre 2008 et 2016) a nécessité une régularisation administrative. Celle-ci a consisté à définir leur état, à identifier leurs zones de faiblesse et à améliorer leur suivi avant, pendant et après les crues.

Concernant les projets d'ouvrages écrêteur de crues (projets destinés à contenir les crues d'une occurrence inférieure ou égale à une crue centennale) la prise en compte des résultats de la précédente concertation et des inventaires environnementaux a convaincu le SMAGGA de déplacer l'ouvrage de la vallée en Barret vers l'aval pour le rapprocher de la zone urbaine. Ce choix a été présenté aux communes concernées, aux propriétaires, puis à la population lors de réunions publiques. Cette étape permettra au maître d'œuvre d'élaborer les avant-projets des ouvrages. III



A Grigny et Montagny, des travaux de réfection ont été menés afin d'assurer la stabilité de deux digues de protection contre les crues.



A Brignais, chemin du rivage, un mur d'enceinte participant à la protection contre les crues a été stabilisé et étanchéifié.



Préservation de la ressource

La nappe du Garon est bien documentée depuis les années 60. Un modèle mathématique a été commandé en 2008 par les syndicats en charge de la distribution de l'eau potable. Celui-ci a été actualisé en 2011, dans le cadre de l'étude des volumes prélevables pilotée par le SMAGGA. A l'issue du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), le SMAGGA a lancé en 2022 une actualisation de la connaissance de la mécanique des fluides de la nappe du Garon en prenant en compte la pluviométrie, le débit des cours d'eau, l'évaporation et les prélèvements sur la période 2010-2021. Les objectifs de cette démarche sont multiples :

- mesurer l'impact des actions conduites sur la durée du PGRE,
- tester le modèle en intégrant le changement climatique sur des scénarios de longue durée (30 ans),
- procéder à des simulations prospectives sur la ressource en eau sur la base du nouveau modèle,
- mettre à jour les volumes disponibles et vérifier la validité des seuils d'alertes.

Cette étude vise également à améliorer la connaissance de la nappe sur sa partie nord et à mieux comprendre les interactions avec les sources de la rivière la Mouche à Saint-Genis-Laval. Les premiers résultats seront connus lors du second semestre 2024.

Suite au PGRE, le SMAGGA travaille avec l'ensemble des partenaires du territoire pour la mise en place d'actions de sobriété sur la période 2024-2030, ces actions s'inscriront dans un Projet de Territoire et de Gestion de l'Eau (PTGE).

Le PTGE est une démarche visant à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la pêche...) dans un projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau dans un contexte d'accélération du changement climatique. Le dépôt du dossier auprès des partenaires (Préfecture et agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse) est prévu pour 2024.

Dans le cadre du PGRE, le SMAGGA a poursuivi l'accompagnement des communes avec la réalisation de 5 audits de la consommation d'eau de leurs bâtiments publics (lire page 22). L'objectif de cette démarche est de réduire la consommation d'eau potable de 8% par rapport à 2019 en identifiant les micro-fuites et en remplaçant la plomberie défectueuse par du matériel hydro-économe.

En parallèle un travail de sensibilisation des élèves est prévu dans les écoles, lieux les plus gourmands en eau dans les communes.

L'étang de la Chavanerie, retenue d'eau artificielle située en travers d'un cours d'eau sur la commune de Chaponost, empêchait la libre circulation des sédiments et générait une perte d'eau par évaporation.

Identifiée comme retenue d'eau prioritaire dans le cadre du PGRE, elle devait faire l'objet d'un effacement ou d'une mise en conformité du fait d'une digue n'entrant pas dans le cadre réglementaire.

Le propriétaire (ORPEA) a retenu la première option et a fait réaliser des travaux de restauration du cours d'eau. Une végétation adaptée au milieu humide a été plantée et plusieurs mares ont été dessinées pour accueillir plus de biodiversité sur le site.

Une pollution aux perfluorés (PFAS) au sud de Lyon a été révélée en 2022. Suite à la sollicitation du SMAGGA, le Préfet a intégré au début de l'année les élus du bureau au comité des élus pour suivre les actions engagées en lien avec cette pollution. Des analyses (non diligentées par le SMAGGA), ont révélé une pollution généralisée sur le bassin versant du Garon.

Une dizaine de réunions relatives au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) ont été provoquées. Il s'agissait de présenter l'utilité de cet outil aux collectivités en charge de la gestion de l'eau (assainissement, eau pluviale, eau potable) et aux usagers de l'eau (associations de protection de l'environnement, agriculteurs). III

POLLUTIONS IDENTIFIEES

• 21 février

Combe Cajou, affluent du Casanona à Taluyers

La dégradation d'un dépôt d'endives provenant d'une exploitation agricole provoque de fortes odeurs et des écoulements de lixiviats dans la combe Cajou. Prévenu, l'agriculteur se charge d'évacuer le remblai.

• 14 avril

Mornantet à Mornant

Une cuve d'hydrocarbure mal arrimée sur un véhicule se renverse dans la rivière. Les pompiers interviennent, placent des boudins en travers du cours d'eau et sortent la cuve du lit mineur. Identifié par la gendarmerie le propriétaire est sommé d'évacuer la cuve.

• 19 juin

Le Broulon

Taluyers/Beauvallon/S'-Laurent-d'Agny

La présence d'une substance laiteuse blanchâtre (photo ci-dessus) et de traces d'hydrocarbures sont aperçues dans le bassin d'eaux pluviales de la ZAC des Platières. Ce secteur est malheureusement soumis à des pollutions récurrentes malgré les efforts d'information de la Communauté de communes du Pays Mornantais auprès des entreprises.



La fête de l'eau qui s'est déroulée au barrage de Thurins le 9 juin 2023 a réuni près de 500 personnes dont une centaine d'élèves de primaire.
Photo : Xavier Métral ©



Un numéro du SMAGGAzine a été distribué à l'ensemble des foyers résidant sur le bassin versant du Garon.



La nouvelle version du site internet a été mise en ligne lors de l'été 2023. Plus clair, elle propose une entrée par grandes thématiques.

information et éducation

Une fête de l'eau a été organisée en plein air sur la commune de Thurins au pied du barrage. Celle-ci a attiré près de 500 personnes dont une centaine d'élèves scolarisés dans les écoles primaires de la commune. Autour de stands, d'animations pédagogiques, d'une visite des coulisses du barrage... le public a pu se divertir en assistant notamment à un spectacle de théâtre d'improvisation tirant sa source du thème de l'eau.

Les Entretiens du Garon, traditionnelle conférence annuelle destinée aux élus et aux techniciens des communes, se sont déroulés dans les locaux du SMAGGA. Cette 22^{ème} édition a réuni une quarantaine de personnes pour des échanges autour de la restauration des milieux aquatiques. Dans le cadre de cette conférence, le public a eu l'opportunité de se rendre sur les berges du Garon à Brignais pour découvrir les travaux de renaturation du cours d'eau, un projet alliant aménagements pour lutter contre les inondations et mise en valeur paysagère.

Le programme d'éducation à l'environnement proposé par le SMAGGA auprès des classes de CE2, CM1 et CM2 du bassin versant a permis de recueillir 71 inscriptions. 1 690 élèves ont ainsi pu profiter des animations dispensées par les 7 partenaires associatifs du syndicat (Arthropologia, FNE, la Fédération de pêche, LPO, MNLE, Naturama et Oïkos). 20 animations prévues avec l'un de

ces partenaires ont dû être ventilées entre plusieurs associations pour compenser l'absence d'un animateur pour cause d'arrêt maladie.

La version 3 du site internet a été mise en ligne au mois d'août. Complètement refondue, cette nouvelle maquette plus claire et plus ergonomique offre désormais à l'utilisateur une entrée par grandes thématiques dans l'univers de l'eau et du bassin versant du Garon.

Les outils d'exposition, trio maquette/stand parapluie/expo faune et flore, ont été empruntés à 3 reprises par une médiathèque, un centre social et un centre nautique soit un total de 8 semaines de prêts cumulés.

Un numéro du SMAGGAzine a été imprimé et distribué entre mars et avril par les communes, avec à sa une un sujet sur la nappe phréatique du Garon. III



Serge Bérard, Président du SMAGGA a lancé la Fête de l'eau 2023. Il a rappelé lors de son discours d'introduction l'importance de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
Photo : Xavier Métral ©



finances et budget

Les charges générales du syndicat (frais de fonctionnement de la structure) sont réparties et financées par les 22 communes adhérentes, les 4 communautés de communes (Monts du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallons du Lyonnais, Vallée du Garon) et la Métropole de Lyon. Les actions menées par le SMAGGA dans le cadre des programmes d'actions pluriannuels sont financées par les participations versées par les collectivités adhérentes, par les aides financières de partenaires institutionnels et privés (Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département du Rhône, agence de l'eau), et par l'emprunt (au 1^{er} janvier 2023, la dette du SMAGGA était de 1 486 276 euros).

La répartition du financement des programmes d'actions pluriannuels entre les collectivités adhérentes s'effectue selon la nature de ces actions. Celles entrant dans le cadre des compétences GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sont financées par les 4 communautés de communes du territoire et la Métropole de Lyon. Les actions dites « hors GEMAPI » sont quant à elles financées par les 22 communes du territoire et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Pour mémoire, les actions GEMAPI concernent notamment les études et les travaux relatifs à l'entretien et à la restauration des cours d'eau et à la prévention des inondations. Les actions hors GEMAPI regroupent les actions de communication et de sensibilisation, de surveillance des cours d'eau, d'animation. Les participations des collectivités sont détaillées dans le tableau ci-dessus.

Participation aux actions hors GEMAPI

Le montant global de cette participation est de 256 032 € pour 2023. Les participations des communes sont calculées selon :

- la population légale de la commune au 1^{er} janvier de l'année N-1,
- la population de la commune localisée sur le bassin versant du Garon (pour chaque commune),
- une clé de répartition appliquée de manière égale entre les

Participation par collectivité					
Communes	EPCI	Pop.*	Participa. GEMAPI	Participation hors GEMAPI	Coût par habitant
S ^t -Martin-en-H. S ^{te} -Catherine	CCMDL	1 011 41	12 401 €	3 655 € 148 €	15,40 €
Brignais		12 272		44 382 €	
Chaponost		4 960		17 936 €	
Millery	CCVG	3 167	318 810 €	11 452 €	15,41 €
Montagny		3 173		11 475 €	
Vourles		3 458		12 506 €	
Brindas		1 450		5 242 €	
Messimy	CCVL	3 487	96 010 €	12 611 €	15,41 €
Thurins		3 116		11 269 €	
Yzeron		87		316 €	
Beauvallon		1 586		5 736 €	
Chabanière		1 879		6 795 €	
Chaussan		1 203		4 351 €	
Mornant	COPAMO	6 316	286 522 €	22 842 €	15,41 €
Orliénas		2 612		9 446 €	
Rontalon		1 175		4 249 €	
S ^t -Laurent-d'A.		2 196		7 942 €	
Soucieu-en-J.		4 674		16 904 €	
Taluyers		2 651		9 587 €	
Charly		315		1 139 €	
Givors	METROPOLE	6 117	121 287 €	22 121 €	15,41 €
Grigny		3 423		12 381 €	
S ^t -Genis-L.		428		1 547 €	
Total ou moyenne		70 795 hab.	787 764 €	256 032 €	

(* Population légale connue au 1^{er} janvier 2023 sur le bassin versant du Garon.



communes pour les frais de fonctionnement de la structure et les charges de personnel.

Participation aux actions GEMAPI

La participation des communes pour les actions GEMAPI est de 835 030 €. Elle permet notamment de financer les investissements importants liés à la réalisation d'aménagements et d'ouvrages de protection contre les inondations inscrits au PAPI (Programme d'actions de prévention contre les inondations financées par l'Etat et le SMAGGA). Ces investissements nécessiteront de maintenir les participations à ce niveau pour les 30 prochaines années.

Les participations des intercommunalités et de la Métropole de Lyon sont calculées d'après :

- la population légale de chaque commune membre de la communauté de communes ou de la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier de l'année N-1,
- la population localisée sur le bassin versant du Garon (pour chaque commune membre de la communauté de communes ou de la Métropole de Lyon),
- une clé qui fixe le principe de répartition des dépenses liées aux travaux de protection contre les crues, soit 30 % pour les Communautés de communes et la Métropole de Lyon dont les communes membres sont directement bénéficiaires de l'aménagement d'ouvrages de protection ; 70 % pour l'ensemble des

Communautés de communes et de la Métropole de Lyon.

Aides des partenaires

Les actions sont subventionnées par différents partenaires en fonction de leur objet (l'Etat finance la prévention des inondations, l'agence de l'eau soutient la protection des milieux aquatiques, le Département et la Région peuvent verser des aides pour certains projets répondant à leurs objectifs en matière d'environnement).

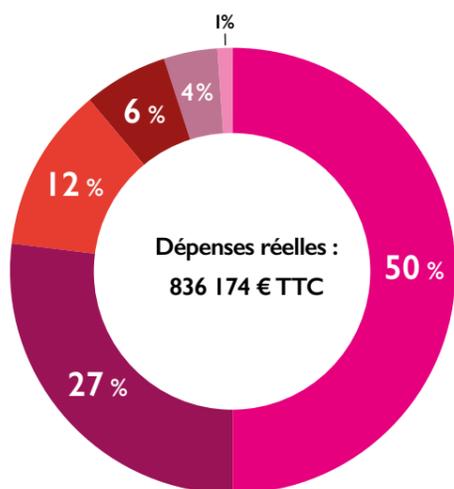
Les postes des agents du SMAGGA sont financés par :

- l'Etat dans le cadre du PAPI pour les postes de chargé de mission inondation-aménagement et de chargé de projets de protection contre les inondations et une partie du poste de chargé de communication au prorata de son temps passé sur les actions liées à cette thématique,
- l'agence de l'eau pour les postes de direction, technicien de rivière, chargé de mission aménagement et inondations, chargé de mission protection de la ressource en eau et chargé de communication.

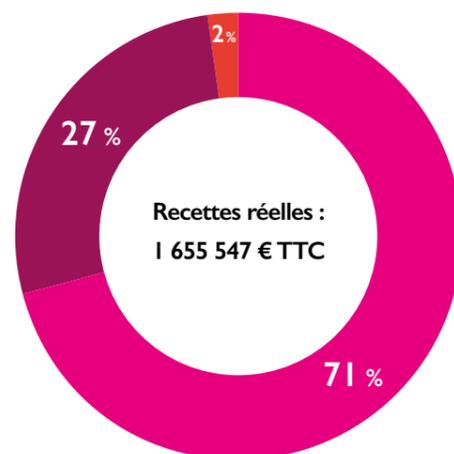
Les dépenses concernant l'intervention de la Brigade Nature (montant journalier de 630 €), représentent une dépense de 88 200 € financée par l'agence de l'eau à hauteur de 26 460 €. *///*



FONCTIONNEMENT

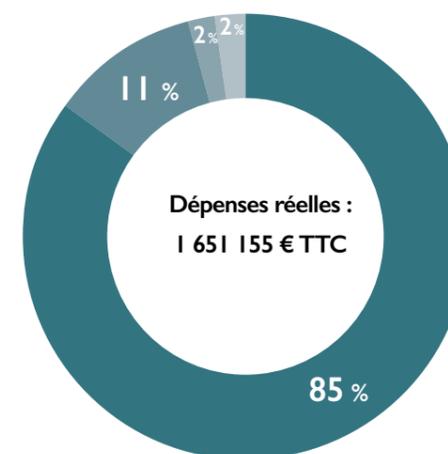


- Charges de personnel (50 %)
- Diagnosics vulnérabilité et pollution, animation volet agricole, étude SAGE, prestation Brigade Nature, communication/éducation au développement durable (27 %)
- Charges à caractère général (12 %)
- Intérêts d'emprunt (6 %)
- Cotisations, indemnités versées aux élus et prestations informatiques (4 %)
- Autres charges (1 %)

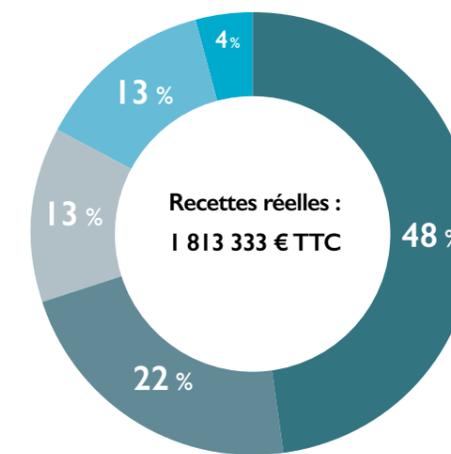


- Participation des communes, des communautés de communes et de la Métropole de Lyon (71 %)
- Subventions agence de l'eau, Région et Etat (27 %)
- Remboursement des frais communs des locaux, indemnités journalières, assurance, divers (2 %)

INVESTISSEMENT



- Etudes et travaux pour améliorer le niveau de protection contre les inondations (ouvrages écrêteurs + aménagements d'ouvrages et de cours d'eau) (85 %)
- Remboursement du capital des emprunts (11 %)
- Restauration entretien de berges (2 %)
- Matériel informatique, aménagement MIE, équipement et outillage (2 %)



- Emprunt et autofinancement (48 %)
- Etat (22 %)
- Subventions agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et autres partenaires dont la Fondation Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (13 %)
- FCTVA et cessions (13 %)
- Département du Rhône, Région Auvergne Rhône-Alpes et autres subventions (4 %)

retrospective et annexes



Le barrage de Thurins. Photo : Xavier Métral ©

Janvier

- Audit sur les consommations d'eau dans les bâtiments publics à Thurins •

Mars

- Animation d'un stand pour la journée du développement durable à Soucieu-en-Jarrest • Témoignages pour France 3 et BFM TV Lyon sur le thème de la sécheresse • Distribution du SMAGGAzine n°40 • Entretien de berges sur l'Artilla et sur la partie aval du Garon • Audit sur les consommations d'eau dans les bâtiments publics à Brignais •

Avril

- Réunion publique et réunion de quartier sur l'ouvrage écrêteur de crue de la vallée en Barret •

Juin

- Dépôt de l'étude de danger du système d'endiguement • Organisation de la fête de l'eau au barrage de Thurins • Forage pour la pose d'un piézomètre à Saint-Genis-Laval • Audit sur les consommations d'eau dans les bâtiments publics à Taluyers •

Août

- Mise en ligne de la version 3 du site internet •

Septembre

- Début des travaux sur le Garon à hauteur du stade Pierre Minssieux • Restitution de la phase I de l'étude de modélisation de la nappe • 1 690 élèves sont sensibilisés sur la thématique de l'eau • Reprise d'un mur de protection contre les crues chemin du Rivage à Brignais • Audit sur les consommations d'eau dans les bâtiments publics à Yzeron •

Octobre

- Reprise de berge et plantations sur le Mornantet à Mornant à l'aval du camping • Lancement des travaux de réfection des digues à Grigny et Montagny • Mise en place des ateliers de concertation sur le PTGE • Audit sur les consommations d'eau dans les bâtiments publics à Chaussan •

Novembre

- Rendu des levées topographiques pour l'étude sur les travaux de protection locale du Merdanson de Chaponost •

Décembre

- Comité de pilotage du PAPI • Comité de pilotage des ouvrages écrêteurs de crues et des aménagements du Merdanson de Chaponost • Entretien du Garon sur le thème de la restauration des milieux aquatiques • Dixième et dernière réunion de présentation du projet de SAGE aux acteurs du territoire •

Revue de presse

- « Le Garon se donne de l'espace » Brignais Mag numéro 131 - janvier 2023
- « Vallée en Barret : le projet ne fait pas l'unanimité » Le Progrès - dimanche 9 avril 2023
- « Sécheresse : comment éviter la guerre de l'eau » Le Progrès - mercredi 3 mai 2023
- « Protection contre les crues sur le Garon et le Mornanet » La Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais n°31 - octobre 2023
- « La connaissance au service de la rivière » Pêche 69 - revue n°10 - décembre 2023

Recueil des actes administratifs

Réunions des membres du Bureau	04 avril / 16 juin / 28 septembre / 30 novembre
Comités syndicaux	02 février / 27 avril / 07 juillet / 12 octobre
Commissions environnement et milieux aquatiques	25 janvier / 14 septembre
Commissions politique foncière et SAGE	03 février / 16 mars / 03 juillet
Commissions prévention inondations	07 mars / 8 décembre
Commission communication et éducation au développement durable	22 septembre
Commissions protection de la ressource en eau	03 février / 21 février / 06 avril / 22 juin / 05 octobre / 04 déc.
Commissions administration générale (finances et ressources humaines)	28 mars / 12 septembre